



## Organisation Brassage

U13 Niveau 1

Saison 2018/2019

### Modalités d'organisation

**Les équipes s'engageant au Niveau 1 devront participer dès la 1<sup>ère</sup> journée. Il n'y aura donc pas de possibilité d'intégration en cours de route.**

Les ententes seront acceptées que si les clubs ont rempli le document adéquat et retourné au district. Les ententes ne seront acceptées que si elles correspondent aux équipes 1 de chaque club composant l'entente.

Déroulement sur 7 journées en formule échiquier avec Etablissement d'un classement après chaque journée

Désignation des rencontres en fonction du classement de la journée précédente

Chaque équipe ne pourra rencontrer la même équipe durant toute cette phase de brassage

**La commission se réserve le droit de redescendre, à n'importe quel moment du brassage, une équipe de niveau 1 au niveau 2 si ces résultats au niveau 1 sont en contradiction avec le niveau.**

**Pas de penalty à tirer à la fin de la rencontre si celle-ci se termine sur un score nul entre les 2 équipes.**

### Saisie des résultats

Outre le fait de devoir saisir le résultat de la rencontre sur le site du District ( le plus rapidement possible et **au plus tard le samedi soir 21 heures** )

**Le club recevant aura obligation d'envoyer par mail le résultat du match dès la fin de la rencontre à l'adresse suivante ( [philippefoure@free.fr](mailto:philippefoure@free.fr) )**

Tout résultat non saisi pour 21 heures ou non envoyé par mail sera sanctionné d'une **amende de 5 euros**.

**En cas de rencontre jouée et de résultat non communiqué**, les 2 équipes marqueront 3 points avec un score de 3 à 0 pour chaque équipe

Les rencontres seront visibles dans la **rubrique 'Coupes'** sur le site du District

**Pour les rencontres se terminant par un score nul, saisir le résultat puis indiquez 1 tab à 0 pour les tirs aux buts, ceci permettra la validation de la FMI.**

### Contact

**Chaque club** fournira les nom, mail et n° de portable de l'éducateur responsable pour le **01/09 au plus tard**.

Ces coordonnées sont à transmettre au référent du brassage : Philippe FOURE – email : [philippefoure@free.fr](mailto:philippefoure@free.fr)

Si vous avez des questions sur l'organisation générale, n'hésitez pas.

Les réponses (si elles sont d'intérêt général) pourront être transmises à l'ensemble des éducateurs.

### Calendrier des 7 journées (le samedi matin à 11 heures)

Journée n°1 : Samedi 8 Septembre 2018

Journée n°2 : Samedi 15 Septembre 2018

Journée n°3 : Samedi 22 Septembre 2018

Journée n°4 : Samedi 29 Septembre 2018

Journée n°5 : Samedi 13 Octobre 2018

Journée n°6 : Samedi 20 Octobre 2018

Journée n°7 : Samedi 3 Novembre 2018

## Journée n° 1

Désignation des rencontres en évitant les longues distances kilométriques

## Journées n° 2 - 3

Désignation des rencontres en fonction du classement de la journée précédente

Classement établi sans prise en compte du goal-average

Les équipes avec le même nombre de points sont considérées à égalité

Dans la mesure du possible, alternance entre réception et déplacement

## Journées n° 4 – 5 – 6 – 7

Désignation des rencontres en fonction du classement de la journée précédente

On tiendra compte scrupuleusement du classement, à savoir que le 1<sup>er</sup> rencontre le 2<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> contre le 4<sup>ème</sup> et ainsi de suite jusqu'à la fin du classement (si possible, alternance entre réception et déplacement).

A partir de la journée 5, les rencontres se joueront sur le terrain de l'équipe ayant effectuée le plus grand nombre de déplacement. En cas de nombre identique, c'est l'équipe la mieux classée qui recevra.

## Rencontre non disputée

Aucune rencontre ne pourra être jouée **ultérieurement** à la date prévue même avec l'accord des 2 clubs.

En cas de report de match pour cause d'arrêté municipal, la rencontre sera inversée si possible à la même date, sinon elle se jouera le **mercredi suivant la date initiale et au lieu prévu.**

En cas de report de match par l'arbitre de la rencontre, la rencontre se jouera le **mercredi suivant la date initiale et le lieu sera inversé.**

Pour l'établissement du classement, les 2 équipes concernées se verront attribuer **3 points avec un score de 0 à 0** pour la désignation des rencontres se jouant le week-end suivant (si 2 semaines avant la prochaine rencontre, nous attendrons le résultat de la rencontre jouée le mercredi).

Le classement sera réactualisé une fois la rencontre disputée.

## Classement final

Le classement final sera défini comme suit :

- Nombre de points car toutes les équipes doivent intégrer le brassage dès la 1<sup>ère</sup> journée
- Goal-Average particulier à condition que toutes les équipes se soient rencontrées
- Goal-Average général en retirant le score avec la meilleure différence
- Meilleure attaque en retirant le match avec le plus de but inscrit
- Tir au sort

## Répartition des équipes pour la 2<sup>ème</sup> phase en aller-retour

- Les équipes classées de **1 à 16** seront mises dans **2** groupes dans le Challenge Départemental D1 (une seule équipe par club au maximum sur ce niveau)
- Les équipes classées de **17 à 40** seront réparties en **3** groupes D2 de 8 équipes
- Les équipes classées de **41 à 72** seront réparties en **4** groupes D3 de 8 équipes
- S'il venait, que suite à leur classement, 2 équipes d'un même club devaient évoluer dans la même division pour la phase 2 (autre que le niveau D1), l'équipe 2 serait automatiquement mis dans un groupe différent de l'équipe 1
- **Equipe 100% féminine** : attribution de la division en fonction de son classement même si une équipe masculine du même club a été mis dans la même division.

## Cas Particuliers

- **Forfait Général** lors de la 1<sup>ère</sup> journée : l'équipe restante marquera 3 points (0 but pour et 0 contre)
- **Forfait Général** entre les journées 2 à 6 voire 7 : les résultats enregistrés contre cette équipe restent acquis.
- **Forfait Ponctuel** annoncé au District avant le vendredi 17 heures :
  - l'équipe étant forfait marquera -1 point (0 but pour et 0 contre)
  - l'équipe adverse marquera 3 points (0 but pour et 0 contre)
- **Forfait Ponctuel** au-delà du vendredi 17 heures :
  - l'équipe étant forfait marquera -1 point (0 but pour et 3 contre)
  - l'équipe adverse marquera 3 points (3 buts pour et 0 contre)

Au cas où le nombre d'équipes serait impair ou venait à devenir impair, l'équipe exemptée est celle qui est classée dernière à l'issue de chaque classement (sauf la 1<sup>ère</sup> journée où la programmation a déjà désigné l'équipe exemptée).

- l'équipe exemptée marque automatiquement 3 Pts (0 but pour, 0 but contre).
- aucune équipe n'est exemptée deux fois, si c'était le cas, ce sera l'équipe la précédant au classement et n'ayant pas été exemptée.

La Commission des Jeunes